



Conseil économique et social

Distr. limitée
29 novembre 2011
Français
Original: anglais

Commission des stupéfiants

Reprise de la cinquante-quatrième session

Vienne, 12 et 13 décembre 2011

Point 3 de l'ordre du jour

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

Projet de résolution présenté par la Présidente

Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2012-2013

La Commission des stupéfiants,

Agissant dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2012-2013¹ et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

¹ E/CN.7/2011/16-E/CN.15/2011/22.

² E/CN.7/2011/17-E/CN.15/2011/23.



1. *Prend note* des progrès réalisés dans l'élaboration de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques et régionaux;
2. *Note* que le budget se fonde, notamment, sur la stratégie décrite au programme 13 du cadre stratégique pour la période 2012-2013 (A/65/6/Rev.1) et sur la stratégie pour la période 2012-2015;
3. *Note également* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29F du projet de budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2012-2013³;
4. *Note en outre* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les fonds d'appui aux programmes perçus sur les contributions à des fins spéciales, ainsi que les ressources inscrites au budget ordinaire;
5. *Note en outre* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;
6. *Note en outre* que le budget opère une nette distinction entre les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes, et que l'utilisation et la gestion de ces catégories de fonds sont harmonisées pour les deux Fonds de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
7. *Note en outre* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;
8. *Approuve* l'utilisation des fonds à des fins générales qui est envisagée pour l'exercice biennal 2012-2013, et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 12 648 300 dollars des États-Unis;
9. *Entérine* les prévisions relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

³ A/66/6 (Sect. 16) et Corr.1 et (Sect. 29F) et Corr.1.

**Montant estimatif des ressources du Fonds du Programme des Nations Unies
pour le contrôle international des drogues**

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2012-2013</i>
Fonds à des fins générales				
Postes	14 008,9	11 078,6	53	35
Autres objets de dépense	2 369,4	1 569,7	-	-
Total partiel	16 378,3	12 648,3	53	35
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	15 908,5	12 964,2	122	108
Autres objets de dépense	7 062,0	3 129,3	-	-
Total partiel	22 970,5	16 093,5	122	108
Fonds à des fins spéciales	240 174,0	214 367,1	-	-
Agents d'exécution externes	1 053,4	82,7	-	-
Total	280 576,2	243 191,6	175	143

10. *Note* que les prévisions ci-dessus ont été établies sous réserve de la disponibilité des fonds.